



GROUPE SAPUTO INC.

**AVIS DE CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des détenteurs d'actions ordinaires de GROUPE SAPUTO INC. sera tenue dans le salon Laval de l'Hôtel Sheraton Laval, 2440 autoroute des Laurentides, Laval, Québec, le 2 août 2000 à 11h (heure locale) aux fins suivantes:

- (1) recevoir le bilan consolidé, l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2000 ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant;
- (2) élire les administrateurs pour le prochain exercice;
- (3) nommer les vérificateurs pour le prochain exercice et autoriser les administrateurs à établir leur rémunération;
- (4) approuver par voie de résolution extraordinaire le changement de la dénomination sociale proposée;
- (5) approuver par voie de résolution extraordinaire la modification proposée aux statuts de la Société autorisant les administrateurs à nommer des administrateurs additionnels;
- (6) approuver la modification proposée aux règlements généraux de la Société autorisant la nomination d'administrateurs additionnels; et
- (7) régler toute autre affaire qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée et à toute reprise de l'assemblée.

La circulaire de sollicitation de procurations pour l'assemblée est jointe à cet avis. Un exemplaire du rapport annuel aux actionnaires et un formulaire de procuration pour l'assemblée sont également joints à cet avis.

Saint-Léonard (Québec), le 7 juin 2000.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vice-président exécutif,
finances et administration et secrétaire,

(signé) Louis-Philippe Carrière, CA

Les détenteurs d'actions ordinaires peuvent exercer leurs droits en assistant à l'assemblée ou en remplissant un formulaire de procuration. Les détenteurs d'actions ordinaires qui ne pourront pas être présents à l'assemblée sont priés de bien vouloir signer le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner dans l'enveloppe-réponse affranchie prévue à cette fin dans les plus brefs délais. Les droits de vote afférents à leurs actions seront exercés conformément aux instructions données dans la procuration. Si le formulaire de procuration ne contient aucune instruction, les personnes dont les noms apparaissent dans le formulaire voteront en faveur des propositions faites par la direction.